



COMMUNE DE TOURRETTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX FEVRIER.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/02/2024

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 22 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 20 – Votes pour : 20 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

**Etaient présents** : S. ALLEG - G. BARRA - J. HENSELER - A. MAGNIN MELOT - B. MONTAGNE - A. RASKIN **Adjoints**  
J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - N. DEDULLE LELLUIN - J. DUBOIS – N. PIGAGLIO – S. LAINE - A. CARRU MARTEL - C. MENARD - R. MARTEL TRIGANCE - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : J.L. GIRAUD (pouvoir à G. BARRA) – E. MENUT (pouvoir donné à R. MARTEL)

**Absents non excusés** : M. BODY - M. MARTEAU

### AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET COMMUNAL M57 2023

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 de la commune M157, conforme au compte de gestion du percepteur et précise que la commission « finances » s'est réunie le 19 février dernier.

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le 26 février 2024, le compte administratif de l'exercice 2023.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **948.772,76 €**,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

**DECIDE**, à l'unanimité, de reporter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| ▪ Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) :       | <b>+ 448.772,76 €</b> |
| ▪ Au compte 1068 (versement à la section d'investissement) : | <b>+ 500.000,00 €</b> |
| (Besoin de financement)                                      |                       |

Le Conseil Municipal précise :

- le compte 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) présente un excédent de financement de **66.954,74 €**,
- le solde des restes à réaliser d'investissement présente un déficit de financement de **120.543,82 €** (un reste à réaliser en dépenses de 563.248,93 € et un reste à réaliser en recettes de 442.705,11 €).

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Sylvie ALLEG



Camille BOUGE